

Enseignement républicain et innovation pédagogique : L'École centrale de l'Eure (1795-1804)

« L'École centrale de l'Eure fut au nombre des meilleures de France et s'acquies une certaine renommée » écrivait Ferdinand Buisson, inspirateur des lois scolaires de Jules Ferry sous la III^e République, dans son *Nouveau dictionnaire de pédagogie*¹. Qu'est-ce qui faisait la spécificité de l'établissement d'Évreux ? Comment avait-elle obtenu cette réputation ? Avant de tenter de répondre à ces questions, il nous faut voir quelle était l'origine de ces écoles centrales et comment s'est effectuée leur mise en place.

À la fin de l'Ancien Régime, existaient des collèges religieux, sept dans le futur département de l'Eure, établis à Bernay, Conches, Évreux, Gisors, Les Andelys, Verneuil et Vernon. Des prêtres appelés régents y enseignaient essentiellement le latin, le grec et les « belles lettres », la matière la plus prestigieuse étant la rhétorique, l'art du discours. L'instruction religieuse y tenait également une place importante. Ces établissements furent critiqués par les philosophes des Lumières et la Révolution envisagea de leur substituer de nouveaux établissements.

Dans chacune des assemblées révolutionnaires, un comité d'instruction publique élaborait des projets d'établissements secondaires : Talleyrand sous la Constituante, puis Condorcet qui proposa un plan plus novateur à la Législative, lequel fut repris par Le Pelletier de Saint-Fargeau à la Convention. Toutefois, absorbés par l'effort de guerre, les Montagnards n'entreprirent aucune réalisation et c'est la Convention thermidorienne qui décida de mettre en place des écoles centrales.

Organisées par le décret Lakanal du 7 ventôse an III (25 février 1795), modifié l'année suivante par Daunou, ces établissements présentaient des innovations intéressantes sur le plan pédagogique. À côté des humanités classiques, ils accordaient une place plus importante à l'histoire ainsi qu'à des disciplines nouvelles, en particulier les sciences physiques et de la nature. Grâce aux cabinets de physique, d'histoire naturelle et aux jardins botaniques, les professeurs pouvaient utiliser de nouvelles méthodes fondées sur l'expérimentation, les observations venant compléter les connaissances acquises lors des cours. De plus, les élèves disposaient d'une grande liberté dans le choix des matières étudiées et, dans l'esprit de leurs initiateurs, ces nouveaux établissements scolaires tout en dispensant un enseignement de qualité, devaient également former de bons citoyens, prêts à servir la République. En l'an IV et en l'an V, quatre-vingt-six écoles centrales furent créées en France, en dehors des départements réunis.

Le jury d'instruction

Dans l'Eure, conformément à la loi du 18 germinal an III (7 avril 1795), le siège de l'École centrale fut fixé à Évreux. Le représentant du peuple Jean-Charles Bailleul, élu de la Seine-Inférieure, de passage au chef-lieu du département, prit le 5 floréal (24 avril 1795) un arrêté qui affectait les bâtiments de l'ancien Grand séminaire au nouvel établissement scolaire, disposition confirmée par l'administration centrale du département et le Directoire après passage aux Cinq-Cents.

L'organisation de l'École centrale relevait d'un jury d'instruction de trois membres désigné en brumaire an IV (octobre 1795) par l'administration centrale : Marmontel, l'auteur

¹ Ferdinand Buisson, *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1887 ; article : *Eure*.

de « Bélisaire » réfugié dans l'Eure depuis 1792 à Habloville, sur la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon², Daireaux, ancien principal du collège d'Harcourt à Paris³, et François Rever, ancien député à la Législative⁴. Marmontel ayant refusé le poste, il fut remplacé le 19 frimaire an IV (19 décembre 1795) par le receveur des domaines Daupeley. En fait, Daireaux, bien qu'habitant à Louviers, fut constamment absent, ce qui reste assez étonnant puisqu'il disposait d'une réelle expérience dans l'administration d'un établissement scolaire. Le jury d'instruction se trouva réduit à deux membres mais Daupeley ne prenant pas une part très active aux délibérations, Rever joua un rôle essentiel dans la création de l'École centrale.

Né en 1753 à Dol, en Bretagne, François Rever avait fait de brillantes études au séminaire de Saint-Sulpice avant de devenir curé de Conteville, paroisse du Marais-Vernier située dans le diocèse d'Évreux mais dépendant par exemption de celui de Dol sous l'Ancien Régime. Ayant prêté le serment exigé par la Constitution civile du clergé, candidat au poste d'évêque constitutionnel d'Évreux, il échoua, étant battu par Thomas Lindet. Maire de Conteville et administrateur du département en juin 1790, Rever fut élu l'année suivante, cinquième député à la Législative. Incarcéré à Pont-Audemer durant la Terreur, il devint commissaire du Directoire pendant quelques mois au cours de l'année 1799.

Membre du jury d'instruction, Rever devint l'inlassable animateur de l'École centrale d'Évreux qu'il dota d'une bibliothèque. Il adhéra ensuite à plusieurs sociétés savantes, dont la Société Libre de l'Eure qu'il présida, et prit l'initiative de diverses recherches archéologiques en Normandie, notamment au Viel-Évreux. Il était également arpenteur et s'intéressait à l'agronomie, créant une variété de pomme. Cet esprit éclairé, nourri des Lumières, mourut en 1828 dans son ancien presbytère de Conteville qu'il légua par testament à la commune⁵.

² Marmontel mourut le 10 nivôse an VIII (31 décembre 1799) et fut enterré à Saint-Aubin-sur-Gaillon où se trouve toujours sa tombe.

³ Nicolas François Daireaux (1759-1836), licencié en théologie, s'engagea avec enthousiasme en faveur de la Révolution. Il obtint la direction du collège d'Harcourt, futur Lycée Saint-Louis, en 1791. Trois ans plus tard, il se retira à Louviers, sans doute à la suite de son mariage avec la veuve du drapier François III Le Camus. Il y devint administrateur de l'hospice, juge et membre du directoire du département. En brumaire an IV, il fut élu à la municipalité de la ville de Louviers. Nommé conseiller général de l'Eure en 1800, il dirigea de 1811 à 1815 le lycée Charlemagne à Paris avant d'être suspendu après les Cent-Jours où il fut député. Il collabora ensuite à différents journaux comme *La Boussole*, *La Révolution* ou *La Tribune*.

⁴ AD Eure, 9 L 3.

⁵ Voir Léon Dubreuil, *François Rever, 1753-1828*, Paris, Librairie ancienne Edouard Champion, 1924.



François Rever, dessin de Eugène-Hyacinthe Langlois

Les professeurs

Pour que l'École centrale fonctionne, il fallait d'abord trouver des professeurs. Le jury d'instruction, qui avait la charge de leur recrutement, rechercha des candidats. On dut sélectionner les plus méritants des rares enseignants prêts à accepter le maigre traitement offert. Un concours fut organisé mais personne ne se présenta. Dans une lettre au ministre de l'Intérieur, en date du 12 vendémiaire an VI (3 octobre 1797), l'administration centrale soulignait les difficultés de recrutement : « Il est peu d'hommes qui soient dignes d'entreprendre la régénération des mœurs ; et parmi ceux-ci, quelques-uns fatigués par les tempêtes révolutionnaires n'ont point voulu quitter les abris où ils ont trouvé repos ; d'autres dont toute la fortune sont dans leurs talents n'ont pas osé accepter les fonctions dans lesquelles ils craignaient de ne pas trouver les moyens assurés d'existence »⁶.

Grâce à leur ténacité, Rever et Daupeley réussirent à recruter les deux premiers enseignants de l'école en l'an IV. Michel Ozanne⁷, ancien prêtre, fut engagé le 30 floréal an IV (19 mai 1796) comme professeur de mathématiques car ayant « du talent et du zèle ». Ensuite, Jean François Delzeuzes, officier de santé, ancien professeur d'anatomie, fut présenté le 8 messidor an IV (26 juin 1796) à l'administration centrale avant d'être admis comme professeur d'histoire naturelle le 19 messidor suivant (7 juillet). L'École centrale manquant de professeurs pour fonctionner en l'an V, François Rever qui avait été nommé bibliothécaire le 21 vendémiaire an V (12 octobre 1796) accepta d'assurer provisoirement l'enseignement littéraire, les langues anciennes, la philosophie et l'histoire, tout en conservant sa fonction de membre du jury.

⁶ AN, F¹⁷ 1344/14

⁷ Ozanne, ancien membre de la Société populaire d'Évreux, avait été décrété d'arrestation par le Comité de surveillance pour fédéralisme. Il fut nommé commissaire cantonal auprès de la municipalité d'Évreux du 4 brumaire an IV (26 septembre 1795) au 19 nivôse (9 janvier 1796).

Deux nouveaux enseignants furent nommés le 18 brumaire an VI (9 novembre 1797) :

- Nicolas Lartois, ancien professeur de rhétorique à l'école militaire de Beaumont-en-Auge, fut chargé d'enseigner les belles-lettres.

- Lenoir, ancien directeur de l'école de dessin de Besançon fut recruté pour enseigner le dessin. Mais il mourut en thermidor an VI (juillet 1798) et sa succession fut âprement disputée. En effet, deux candidats souhaitaient obtenir le poste. Le premier, Jean François Sablet⁸, originaire du faubourg de Vernonnet, bénéficiait de l'appui du ministre de l'Intérieur⁹. L'autre, soutenu par le jury d'instruction, était Desoria¹⁰, un élève de Restout¹¹. Plaidant en faveur de Desoria qui avait, semble-t-il, bénéficié de l'appui de David, le jury réussit à obtenir sa nomination le 19 nivôse an VII (8 janvier 1799).

D'autres professeurs furent désignés par la suite : d'abord Barcq, chargé de l'enseignement des langues anciennes à partir du 14 germinal an VI (3 avril 1798)¹² et Deshayes, ancien instituteur, choisi le 7 brumaire an VII (28 octobre 1798) pour la chaire de grammaire générale. Ensuite, Alexandre Lerebourg fut choisi le 4 floréal an VII (23 avril 1799) comme professeur de législation. Puis, le 20 fructidor an VII (6 septembre 1799), Verdière était nommé professeur de belles-lettres pour la rentrée du 1^{er} vendémiaire. À notre connaissance, deux des sept professeurs de l'École centrale, Ozanne et Rever, étaient d'anciens prêtres, soit un peu moins d'un tiers, ce qui correspond à peu près à la proportion observée au niveau national. En l'an X, les six professeurs et le bibliothécaire recevaient un salaire annuel de 2 000 F soit, 166, 67 F par mois.¹³

Le jury d'instruction voulait encore développer le corps professoral et, le 10 floréal an VII (29 avril 1799), il demanda au ministre de l'Intérieur François de Neufchâteau la nomination de deux professeurs-adjoints en langues anciennes et en mathématiques mais il n'obtint pas satisfaction. En revanche, en l'an IX, deux adjoints avaient été désignés : Amette pour enseigner la grammaire et Leroux, adjoint de Belles-lettres pour le latin. Ajoutons que le personnel de l'École centrale comprenait également un concierge : Landry et Korzinech dit Racine qui avait été nommé directeur du Jardin des Plantes ; il devait remettre en état ce jardin botanique indispensable pour les cours d'histoire naturelle.

Les locaux

L'École centrale put commencer à fonctionner en l'an V (1796-1797) dans les bâtiments de l'ancien Grand séminaire déjà occupés par le tribunal criminel, la gendarmerie et la prison. Cette situation indignait le jury d'instruction qui écrivit à l'administration centrale le 14 germinal an VI (3 avril 1798) : « Les seuls professeurs que nous avons pu mettre en activité sont réduits à donner les premières leçons des sciences et de la liberté au rez-de-chaussée d'une prison, sous les barreaux au travers desquels le crime et l'avilissement affichent le scandale et l'image de tous les vices ».

On chercha donc d'autres locaux, d'autant que Rever souhaitait absolument doter l'établissement d'un pensionnat. Plusieurs solutions furent envisagées mais le jury

⁸ Jean-François Sablet (1745-1819) est surtout connu pour ses portraits, notamment ceux de la bourgeoisie de Nantes, ville où il s'installa en 1805. Une de ses œuvres, *La multiplication des pains*, se trouve à la collégiale de Vernon.

⁹ AD Eure, 29 T.

¹⁰ Jean-François Desoria (1752-1832) avait remporté différents prix à l'académie de peinture de Paris et avait passé plusieurs années en Italie. Connu pour ses portraits, il devint professeur à l'École centrale d'Évreux puis directeur d'une école de dessin à Rouen à partir de 1804. Il dirigea ensuite les écoles de peinture de Metz puis de Cambrai.

¹¹ Il s'agissait sans doute de Jean-Bernard Restout (1732-1796) appartenant à une dynastie de peintres rouennais.

¹² AD Eure, 29 T.

¹³ *Ibid.*

d'instruction s'intéressa surtout à l'ancien couvent des Capucins qui avait servi pendant plus d'un an d'atelier d'armes et devait recevoir l'hospice de la ville. L'École centrale pouvait s'y installer à condition que des travaux y soient réalisés. Champaigne, architecte du département, fut donc chargé de chiffrer les travaux : son devis établi le 6 pluviôse an VI (25 janvier 1798) s'élevait à 16 619 F, y compris l'installation de « serres chaudes » au Jardin des Plantes¹⁴.

Dès le 10 pluviôse an VI (29 janvier 1798), le jury d'instruction adressa à l'administration centrale un rapport favorable à l'installation de l'établissement scolaire au « ci-devant couvent des Capucins » et le département donna son accord. Elle décida donc le 15 germinal an VI (4 avril 1798) de transférer l'École centrale aux Capucins et des crédits furent ensuite affectés à l'aménagement de l'ancien couvent mais les travaux prirent du retard, ce qui provoqua des protestations de Rever à plusieurs reprises. Finalement, l'installation eut lieu le 10 germinal an VII (30 mars 1799), date qui figura ensuite sur les armoiries de l'établissement¹⁵.

Les travaux se poursuivirent après le déplacement de l'École centrale à l'ancien couvent des Capucins. Placé sous la direction de Racine, le Jardin botanique fut aménagé et une serre y fut construite. Une salle de dessin fut installée. On divisa l'ancienne église en deux étages : au rez-de-chaussée devait prendre place le laboratoire de chimie, de physique et des ateliers d'arts mécaniques, tandis qu'au niveau supérieur, on installait la salle d'histoire naturelle, la vaste bibliothèque et un logement pour le bibliothécaire. Le 7 brumaire an X (29 octobre 1801), l'ingénieur en chef du département envoyait au préfet les plans et les devis. Les travaux furent donc seulement réalisés dans le courant de l'an X (1802). Le jury d'instruction demanda à la municipalité d'Évreux de « changer le nom des rues adjacentes [de l'École centrale] et de leur donner ceux de Rousseau, d'Helvétius, de Condillac et Locke ». Il ne semble pas que cette demande fut suivie d'effet mais le choix des écrivains proposés est tout à fait significatif.



Les locaux de l'École Centrale, actuel conservatoire de musique d'Evreux.

¹⁴ AN, F¹⁷ 1344 /15.

¹⁵ Ces locaux existent toujours et abritent aujourd'hui le conservatoire de musique d'Évreux où une plaque située dans le cloître rappelle le souvenir de l'École centrale

Les élèves

Des professeurs, des locaux, encore fallait-il trouver des élèves. L'administration centrale entreprit donc de faire la promotion de la nouvelle École centrale. Le 22 brumaire an VI (12 novembre 1798), elle ordonna l'impression d'un placard diffusé à 2 000 exemplaires destiné à toutes les administrations cantonales et destiné à être lu, publié et affiché dans toutes les communes du département. Les administrateurs commençaient par célébrer les bienfaits de l'instruction publique : « Elle [l'administration centrale] invite tous ses administrés à ne pas perdre de vue que c'est de l'instruction que dépendent la prospérité publique et leur propre bonheur ; que, sans les lumières et les vertus qu'elle procure, il n'y aura jamais pour eux de paix véritable ; que la principale cause des tourments et des malheurs qu'ils ont éprouvés jusqu'à présent a été dans la corruption des mœurs, l'ignorance des erreurs, qui étaient les suites nécessaires de l'éducation vicieuse de l'ancien régime, et que par conséquent, ils doivent se hâter de mettre à profit les moyens d'instruction qui leur sont offerts dans nos écoles nationales ». Les administrateurs départementaux rappelaient ensuite l'arrêté du Directoire du 27 brumaire an VI (17 novembre 1797) réservant les fonctions civiles et militaires dépendant de lui, à ceux qui auraient suivi les cours d'une école centrale ou les auraient fait suivre à leurs enfants. L'administration centrale appelait ensuite les parents à inscrire leurs enfants dans le nouvel établissement.

Au départ, les élèves furent peu nombreux. Répondant à une enquête du ministre de l'Intérieur en date du 11 pluviôse an VI (30 janvier 1798), le jury d'instruction estimait que leur « nombre a été depuis trente à cinquante », expliquant : « les élèves qui suivent les cours actuellement ouverts sont tous du chef-lieu, le défaut de local pour l'établissement de l'école et d'un pensionnat est la cause qu'il n'en est pas venu d'ailleurs »¹⁶. Une fois installée aux Capucins, l'École se développa, certains élèves venant de l'ensemble du département. Leur nombre augmenta pour atteindre 190 en l'an IX. Cet effectif était tout de même inférieur à celui du collège d'Évreux en 1789, qui avait compté jusqu'à 280 collégiens. Certains élèves de l'École centrale obtinrent des distinctions : ainsi, en l'an IX, Alexis Robillard, d'Évreux, entra à l'École polytechnique et J. B. Toutain, de Vernon, fut reçu comme aspirant dans la Marine.

Afin de choisir les vingt boursiers du gouvernement qui allaient pouvoir être admis au pensionnat de l'École centrale, l'administration du département organisa le 28 pluviôse an VII (16 février 1799), un concours ouvert aux élèves de l'établissement ébroïcien et à ceux des écoles primaires. Parmi ces « pensionnaires de la République », deux devaient être originaires de l'École centrale et les dix-huit autres des écoles primaires. Les administrateurs assistèrent aux épreuves et approuvèrent le choix des correcteurs.

L'organisation des cours

Quel enseignement était dispensé à ces élèves ? Selon la loi, les cours dispensés dans les écoles centrales étaient groupés en trois sections successives d'une durée de deux ans chacune :

- La première, à laquelle on accédait à 12 ans, comprenait le dessin, l'histoire naturelle, les langues anciennes.
- La seconde (à partir de 14 ans) où l'on enseignait les mathématiques, la physique et la chimie.
- La troisième (à partir de 16 ans) avec au programme la grammaire générale, la logique, les belles-lettres, l'histoire associée à la géographie et, enfin, la législation

¹⁶ AD Eure, 29 T.

Toutefois l'enseignement pouvait varier d'une école à l'autre et les élèves étaient libres de choisir les cours qu'ils désiraient suivre. À la création de l'École d'Évreux, étant donné le petit nombre des professeurs et les problèmes de locaux, seuls quelques cours purent être dispensés. Dès l'an V, des cours de mathématiques furent donnés par Ozanne à « un certain nombre d'élèves et de citoyens déjà instruits dans cette science ». Puis, aux Capucins, le nombre de salles augmentant, chaque professeur put assurer ses cours.

Selon un prospectus de l'an X, l'enseignement était organisé en « degrés d'instruction »¹⁷. Au programme du premier degré, sorte d'année préparatoire, de l'écriture, du calcul et des exercices de mémoire avec des heures passées en salle d'étude. Puis l'enseignement du français et des langues anciennes se faisait selon quatre degrés, avec des œuvres attachées à chacun d'entre eux. On étudiait notamment *Les éléments de grammaire française* de Charles-François Lhomond (1727-1794) et des œuvres de Virgile, Horace ou Cicéron. À côté des belles lettres, les mathématiques, le dessin, la physique-chimie et les arts mécaniques avaient la place essentielle de même que la lecture en bibliothèque.

Dans l'esprit de ses fondateurs, l'École centrale n'avait pas seulement pour but de diffuser un savoir, mais également former de futurs citoyens utilisant les nouvelles mesures inventées par la Révolution. Les élèves devaient donc au plus vite abandonner les anciennes mesures et se servir du système métrique. Pour le faire connaître, le jury d'instruction décida qu'un mètre « mesure fondamentale du nouveau système » serait placé à la porte d'entrée de l'École centrale et qu'un tableau de concordance entre les anciennes et les nouvelles mesures serait affiché dans chaque salle de classe¹⁸.

Futurs citoyens, les élèves prirent part régulièrement aux fêtes civiques et décadaires, qui devaient constituer un supplément d'éducation civique. Ils furent notamment les héros de la fête de la Jeunesse du 10 germinal an VI (30 mars 1798) avec laquelle l'on fit coïncider la distribution des prix.

Le jury d'instruction prit le 27 ventôse an VI (30 mars 1798) un arrêté de quatorze articles instituant différents prix. Ce texte est intéressant car, dans son introduction, il annonce la motivation essentielle des fondateurs de l'École centrale : former de bons citoyens. On y lit en effet : « Considérant que le régime électif est le seul que puissent adopter les républicains, qu'il est du devoir des instituteurs de préparer de bonne heure les jeunes Français à juger avec impartialité des actions et du mérite d'autrui (...), qu'il faut leur apprendre à ne juger que d'après leur conscience ou leur opinion, en un mot, qu'il faut les préparer de longue main aux assemblées importantes dont ils feront un jour parti comme citoyen, et leur faire prendre l'habitude d'émettre leur vote avec discernement et fermeté, sans égard pour le cri honteux de l'intérêt, en dépit des insinuations hypocrites, malgré les suggestions perfides, contre tous les masques de l'ambition et la soif de l'or »¹⁹.

Plusieurs prix avaient donc été créés : un prix de patriotisme « pour celui des élèves qui, pendant l'année, aura montré le plus d'attachement aux institutions républicaines ». Cette distinction était décernée après un vote des élèves auquel les professeurs pouvaient également participer. Le scrutin n'était pas dépouillé immédiatement mais proclamé au cours de la fête de la Jeunesse, en présence de la population. Le 10 germinal an VII (mai 1799), suite au vote de ses camarades, le prix de patriotisme fut décerné au jeune Antoine Marche qui reçut *L'histoire des Révolutions romaines* de Vertot, un exemplaire de la *Constitution de l'an III*, un recueil des *Actions héroïques des républicains* et un double-décimètre.

D'autres prix étaient décernés, récompensant le travail, l'assiduité, la conduite estimable et le succès dans les études. Ces prix étaient accordés par les professeurs puis confirmés par le jury d'instruction et les administrateurs du département. Au cours de la fête de la Jeunesse, les

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ AN, F¹⁷ 1344/ 15.

¹⁹ *Ibid.*

élèves récompensés, couronnés par le président de l'administration centrale, s'approchaient de l'autel de la Patrie pour recevoir leur prix et prononçaient le serment civique de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III.

La bibliothèque

La loi générale du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) organisant les écoles centrales avait prévu la création d'une bibliothèque dans chacune d'entre elles. Pour constituer le fonds, on décida en premier lieu de récupérer les ouvrages confisqués dans les maisons religieuses et chez les émigrés²⁰. Souvent, ces volumes avaient été seulement stockés dans des « dépôts littéraires » au niveau du canton et il était nécessaire de faire confectionner des catalogues. Rever se rendit dans différentes villes afin de constater la situation des livres stockés, notant le plus souvent le « dépérissement et le désordre » des dépôts. Lorsqu'il le pouvait, l'ancien curé de Conteville faisait acheminer des caisses de livres à Évreux. Toutefois le transport se faisait trop lentement : faute de crédits, l'administration centrale devait souvent faire appel à des « patriotes » pour assurer le convoi.

Une fois acheminés à Évreux, les ouvrages étaient regroupés dans un local provisoire de l'ancien Grand séminaire. Ensuite on faisait le tri sur place. Dans ses rapports, Rever parle régulièrement du « triage » des ouvrages. Il s'agissait surtout d'éliminer beaucoup de livres à caractère religieux. Dans une lettre à l'administration centrale en date du 3 frimaire an VI (23 novembre 1797), le jury d'instruction annonçait que « déjà près de 3 000 volumes choisis sont en ordre et forment comme le noyau de la bibliothèque ». Le tri effectué, il restait une quantité considérable de livres de théologie, d'apologétique ou relatifs à la liturgie catholique estimés inutiles et surchargeant les tablettes. Il fut donc décidé de les vendre afin d'en « tirer pour l'École centrale un parti avantageux ». François Rever fit venir à Évreux, le 4 floréal an VIII (23 avril 1799), un libraire parisien nommé Méquignon prêt à acheter les ouvrages mis au rebut pour 1 800 F, soit la valeur du papier. La somme recueillie devait d'abord servir à l'aménagement du pensionnat et, en second lieu, à l'achat de nouveaux livres.

Afin de compléter leur fonds, les membres du jury d'instruction demandèrent au ministre de l'Intérieur l'attribution de livres de sciences et de littérature française mais sans grand succès, semble-t-il. Bénéficiant de dons, l'École centrale dut acheter de nouveaux volumes, le plus souvent des ouvrages scientifiques ou des œuvres en vogue au XVIII^e siècle. Parmi les acquisitions : *L'encyclopédie méthodique* de Panckouke²¹ ; l'École centrale acheta également la collection du *Moniteur*, le petit recueil des poids et mesures décimales, la collection des *Arts et métiers* ainsi que « l'excellent Journal de Rozier »²². La bibliothèque bénéficiait aussi de dons. Ainsi le 13 floréal an VII (7 mai 1799), elle reçut du nouveau professeur de législation, Alexandre Lerebourg, une caisse de livres. On y trouvait le *Journal de l'École des mines*, établissement fondé en 1783 et reconstitué en 1794, trois volumes publiés par l'Institut national créé par la Convention en 1795, quelques ouvrages de grec et des opuscules de littérature et de morale ainsi que les œuvres de Voltaire. L'École centrale reçut également l'œuvre de l'abbé Jean-Jacques Barthélémy, *Voyage du jeune Anarchis en Grèce au IV^e siècle avant l'ère vulgaire*, prétexte littéraire à une description de la civilisation

²⁰ Dominique Varry, « Aperçu sur les bibliothèques privées de l'Eure confisquées sous la Révolution », *Annales de Normandie*, n° 3, septembre 1995, p. 329 à 351.

²¹ Il s'agissait d'une refonte de *l'Encyclopédie* de Diderot organisée par ordre de matières et destinée à un large public. Cette encyclopédie avait été publiée avec les encouragements du Gouvernement et le ministre de l'Intérieur François de Neufchâteau avait incité l'administration centrale à en faire l'acquisition.

²² Ce « Journal de Physique », l'une des premières revues scientifiques mensuelles, avait été fondé en 1771 par l'abbé Rozier, passionné de botanique et d'agronomie et devenu le second directeur de l'École vétérinaire de Lyon.

hellénique. Autre don effectué le 26 germinal an X (16 avril 1802) : une collection des œuvres de Court de Gébelin²³.

Le fonds prenait de l'ampleur et Rever, bibliothécaire, fut assisté d'un suppléant. Il s'agissait d'un officier de santé, Louis Joseph Bouvey, nommé le 7 brumaire an VII (28 octobre 1798). Pendant que Rever se rendait dans les « dépôts littéraires » du département, ce dernier s'occupait de la gestion courante. L'ancien législateur dut abandonner temporairement ce poste de bibliothécaire car il fut nommé commissaire du Directoire près de l'administration centrale du 28 floréal an VII (17 mai 1799) au 4 fructidor an VII (21 août 1799). Pendant son absence, la bibliothèque fut confiée à Bouvey mais celui-ci décéda et, quelques jours après sa démission, Rever reprit ses fonctions de bibliothécaire le 3^e jour complémentaire de l'an VII (19 septembre 1799).

Cette bibliothèque était ouverte aux personnes extérieures à l'École centrale. Bien entendu, il ne s'agissait pas d'une bibliothèque publique comme nous l'entendons aujourd'hui mais elle accueillait le public éclairé de la Société libre d'Agriculture et de Commerce de l'Eure. Pour se tenir au courant des dernières innovations en matière agricole, les membres de cette société, fondée le 4 prairial an VI (23 mai 1798), fréquentaient la bibliothèque tenue par François Rever qui devint d'ailleurs le premier président élu de la société.

Le pensionnat

Le décret du 7 ventôse an III (25 février 1795) n'avait pas prévu d'internat dans les écoles centrales. Les hommes de la Convention thermidorienne ne voulaient pas reconstituer les anciens collèges ecclésiastiques qui avaient laissé de mauvais souvenirs. Mais, dans l'Eure, les membres du jury d'instruction, et tout spécialement Rever, étaient favorables à la création d'un pensionnat. Dans une lettre à l'administration centrale, Rever et Daupeley en présentaient les avantages : « Il fallait un pensionnat pour que le but des écoles centrales ne fût pas manqué. Il fallait offrir aux familles éloignées du chef-lieu un établissement sur lequel ces familles pussent compter, où elles fussent assurées que leurs enfants ne recevraient que d'utiles leçons et de bons exemples. Car si nous avons besoin d'instruction nous avons encore plus besoin de bonnes mœurs, et l'on commence à reconnaître que ce n'est guère que dans un pensionnat bien tenu qu'on peut les inspirer aux jeunes gens et leur en faire prendre l'habitude (...). Veuillez bien dire à vos administrés que les citoyens qui se consacrent à l'éducation de leurs enfants sont au-dessus des honteux profits qu'auraient peut-être en vue des hommes qui ne seraient que des entrepreneurs de vivres et de fournitures dans une pension ».

L'administration centrale suivit l'avis du jury et, par arrêté du 13 thermidor an VI (31 juillet 1798), elle se déclara favorable à l'internat²⁴, décision confirmée par le ministre de l'Intérieur, Bénézech. Le pensionnat ouvrit donc le 10 germinal an VII (30 mars 1799), lors du transfert de l'École centrale aux Capucins ; il était placé sous l'autorité de Verdière, professeur de belles-lettres, assisté de Leroux.

Pour organiser le fonctionnement de ce pensionnat, Rever rédigea un règlement qui ne comptait pas moins de 131 pages. Il était divisé en seize titres, auquel s'ajoutait un titre spécial relatif aux cultes. Le règlement précisait l'emploi du temps des élèves. Dans la décade, les jours de congé étaient le quintidi et le décadi (titre 10), tandis que les vacances duraient du 15 thermidor au 1^{er} vendémiaire (titre 16). Les élèves suivaient des cours mais étaient également associés à l'enseignement. En effet, ils devaient se livrer à des relevés d'histoire naturelle, à des observations météorologiques et à diverses observations (titre 8). Comme nos

²³ Antoine Court de Gébelin (1725-1784) auteur protestant, adepte de la tolérance, il étudia l'histoire des religions et des langues anciennes. On lui doit notamment des *Lettres toulousaines*, *Le monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne*, *Devoirs du prince et du citoyen*.

²⁴ AN, F¹ c III Eure 7.

le verrons, les élèves de plus de 14 ans pouvaient accomplir un « voyage instructif à travers une partie du département » durant les vacances (titre 16).

Durant l'année scolaire, la journée comportait des récréations et des périodes de détente où les élèves pouvaient pratiquer des jeux de plein air ainsi que de la gymnastique, de l'escrime ou des répétitions de musique (titre 9). La lecture était encouragée. Après le « premier déjeuner, toujours frugal », le silence était de rigueur et les élèves pouvaient lire des « livres d'histoire, de science ou de littérature qui leur auront été désignés » (titre 5). La salle d'études comportait des tablettes avec des livres que les élèves pouvaient aller consulter sans autorisation, à condition d'en inscrire le titre sur un billet déposé dans la boîte du bibliothécaire. Le règlement insistait sur la nécessité de ménager les « livres que la Patrie procure ».

À l'extérieur et lors des fêtes civiques, les élèves portaient un uniforme mais pouvaient s'habiller comme ils le voulaient dans le pensionnat (titre 6). Une certaine discipline devait être respectée et, dans la négative, des « peines » pouvaient être appliquées aux élèves. Au contraire, s'ils se comportaient bien, ils obtenaient des récompenses. L'attitude de chaque élève était noté sur un « registre de discipline » (titre 2). Le titre relatif aux cultes précisait que, bien entendu tout enseignement religieux était banni, mais le règlement prônait le « respect mutuel des cultes », ainsi qu'un comportement moral guidé par des « mots d'ordre », expression « de pensées morales et de sentiments vertueux » répétés tout au long de la journée et renouvelés chaque mois (titre 4).

Ce règlement est loin de celui des anciens collèges d'Ancien Régime. Selon Louis Dubreuil, « L'on y sent la volonté de faire de l'élève un homme tolérant, curieux, instruit, avisé, attaché à ses obligations envers lui-même, envers ses semblables, envers la Patrie, particulièrement préparé aux exigences de la vie par une éducation qui tient éminemment compte des aptitudes diverses des cerveaux »²⁵.

Sauf pour les boursiers, le pensionnat n'était pas gratuit. Dans un prospectus largement diffusé, on lisait : « Les directeurs font blanchir, raccommoder les hardes, ils fournissent les livres élémentaires, papier-dessin, papier commun, crayons carton. Les élèves apportent un lit, deux paires de draps, six serviettes »²⁶. La pension était de 456 F par an, dont 6 F pour « les personnes employées dans la Maison ». La somme était payable en quatre fois : trois fois 128 F puis le reliquat de 72 F.

Le jury d'instruction se rendait bien compte que toutes les familles ne pouvaient payer une telle pension, et il souhaitait que, rapidement, intervienne la gratuité de l'enseignement : « Un jour viendra, nous l'espérons, où la pension ne coûtera rien et où l'instruction publique sera véritablement gratuite pour tous les élèves comme cela doit être. En effet la nature ne classe point le mérite ni les talents, et comme c'est pour la Patrie que l'éducation doit être donnée, c'est à elle à en faire tous les frais, sauf à elle aussi à choisir les sujets sur le succès desquels elle puisse compter pour sa gloire, en les allant prendre quelque part qu'ils naissent. Nous n'en sommes pas encore là, et la pension doit être payée ; mais il nous semble que l'éducation entièrement gratuite est une conséquence trop immédiate du régime républicain pour que, tôt ou tard, on ne l'adopte pas, et pour que l'espoir que nous avons ne se réalise pas ».

Les excursions pédagogiques

À son titre 16, le règlement prévoyait que les élèves âgés d'au moins quatorze ans, ayant remporté des prix, pouvaient effectuer, sous la direction de leurs maîtres, un « voyage instructif » pendant les vacances. Ils devaient alors parcourir « les endroits du département les

²⁵ Léon Dubreuil, *op. cit.*

²⁶ AD Eure, 29 T.

plus intéressants par leur situation, par l'antiquité des monuments qu'ils renferment, par les manufactures qui s'y trouvent et par le genre de culture dont on s'occupe en ces endroits ». Ces sorties à caractère pédagogique font l'originalité de l'École centrale d'Évreux. D'ailleurs, pour Ferdinand Buisson, elles constituent « la premier essai, à nous connu, de deux institutions qui, de nos jours, sont entrées dans les mœurs : celle des voyages scolaires et celle des colonies de vacances »²⁷.

La relation du premier voyage fait par ces adolescents, pendant les vacances de l'an VIII, a été publiée sous le titre : *Voyage des élèves du pensionnat de l'École centrale de l'Eure dans la partie occidentale du département, pendant les vacances de l'an VIII, avec des observations, des notes et plusieurs gravures relatives à l'histoire naturelle, l'agriculture, les arts, etc.* Ce volume de 179 pages, qui fut publié chez Ancelle en l'an X (1800-1801), comportait six planches gravées²⁸. Les jeunes élèves étaient accompagnés des directeurs du pensionnat, d'un des professeurs de l'école et d'un membre du jury d'instruction²⁹.

Le départ eut lieu le 15 fructidor an VIII (2 septembre 1800). Après plusieurs journées de marche, ils rejoignirent Brionne et Pont-Audemer. Dans cet ancien chef-lieu de district, ils visitèrent des manufactures : une « corroyrie façon anglaise » et une filature mécanique, étudiant à chaque fois les procédés de fabrication. Au cours de leurs déplacements, les élèves étudiaient l'économie rurale et recueillaient des minéraux, des plantes, des insectes pour le musée de l'école et faisaient des observations barométriques. Ils ne manquèrent pas d'admirer les monuments historiques et prirent des notes sur leur histoire.

Les élèves firent étape à Conteville où ils établirent leur campement. Ils dressèrent « une tente assez bien close, mais qu'on dresse en plein air, avec la paille fraîche au lieu de duvet ». On peut noter que Rever les accueillit dans la commune où il avait été curé et où il avait acheté le presbytère. Les élèves avaient emporté différents instruments leur permettant de faire des relevés météorologiques, de prendre diverses mesures et de faire des observations scientifiques. Le voyage se poursuivit à Honfleur, puis les élèves traversèrent l'estuaire de la Seine pour aller visiter Le Havre où ils aperçurent « un bateau fermé construit en cuivre et en bois ». Il s'agissait du « Nautilus », un sous-marin de l'américain Fulton, lequel effectuait des essais dans le port du Havre.

De retour à Conteville, les élèves furent félicités par le maire³⁰. Ce dernier, nommé Gressent, leur délivra un certificat attestant que pendant leur séjour dans cette commune, les élèves de l'École centrale s'étaient conduits « avec honneur et dignité ». Après vingt jours, ils rentrèrent à Évreux « animés d'un nouveau zèle et pénétrés de reconnaissance ».

Un second voyage fut organisé durant les vacances de l'an IX (1801-1802). Les élèves avaient été séparés en deux divisions, l'une visitant les confins de l'Eure et de la Seine-Inférieure, l'autre explorant la vallée de la Seine jusqu'aux limites de la Seine-et-Oise. On sait que les deux divisions correspondaient entre elles mais le récit de ce second voyage ne fut pas publié.

Alors que l'École centrale de l'Eure avait atteint un niveau de fonctionnement satisfaisant, on apprit que ce type d'établissement allait disparaître. En effet, sous le Consulat, les écoles centrales furent supprimées par Bonaparte qui, par la loi du 11 floréal an X (30 avril 1802), créa les lycées. À Évreux, la dernière distribution des prix eut lieu le 15 thermidor an XI (3 août 1803). L'École centrale fut convertie en école secondaire en 1804 puis en collège en 1809. Malgré les protestations des Ébroïcien, aucun lycée ne fut créé au chef-lieu du département, et il fallut attendre 1854 pour qu'Évreux soit enfin doté d'un lycée impérial.

²⁷ Ferdinand Buisson, *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1911.

²⁸ *Voyage des élèves du pensionnat de l'École centrale de l'Eure dans la partie occidentale du département pendant les vacances de l'an VIII*. Réédition Page de Garde.

²⁹ On peut penser qu'il s'agit de Rever puisque les élèves firent étape à Conteville.

³⁰ Sous le Consulat, chaque commune était maintenant pourvue d'un maire.

En quelques années (1797-1804), grâce à la persévérance de François Rever, l'École centrale de l'Eure avait donc été peu à peu organisée. Toutefois, la mise en place de cet établissement scolaire avait été laborieuse et l'expérience n'avait duré que quelques années. De plus, la liberté accordée aux élèves de suivre certains cours n'avaient pas facilité l'organisation de cette école. Néanmoins, des innovations pédagogiques avaient vu le jour (intérêt pour les sciences, méthode expérimentale, recherches dans la bibliothèque, excursions pédagogiques...). Par la suite, ces nouvelles méthodes seront reprises dans l'enseignement aux XIX^e et XX^e siècles.

